

Assemblée Générale Ordinaire le mardi 9 mai 2023 à 14h30

Ordre du jour

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2022 et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
2. Comptes consolidés de l'exercice 2022 et Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action de 5,58 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 17 août 2022 (3,26 EUR brut) et 30 décembre 2022 (2,32 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

4. Approbation du Rapport de rémunération sur l'exercice 2022.

Il est proposé d'approuver le Rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2022.

Il est proposé de donner décharge a) aux Administrateurs et b) au Commissaire en fonction durant l'exercice 2022 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats – Nomination

- a. Les mandats de Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu et de Madame Mélodie de Pimodan arrivent à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- (i) Le Conseil d'Administration propose de réélire Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2027.

- (ii) Le Conseil d'Administration propose de réélire Madame Mélodie de Pimodan pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2027.

- b. Le mandat de Monsieur John Kraft de la Saulx arrive également à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire. Pour des raisons personnelles, Monsieur John Kraft de la Saulx n'est pas candidat au renouvellement de son mandat.

- (i) Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer Monsieur Gaëtan Vercruysse comme administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2027.

- c. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.

- d. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Madame Mélodie de Pimodan répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- e. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Monsieur Gaëtan Vercruysse répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.